

## L'Udaf peut compter sur le soutien de l'Ecureuil



L'Udaf 47 suit actuellement 1 400 personnes majeures protégées./ Photo Jean-Michel Mazet

Hier, l'Udaf 47, qui aide les personnes sous protection sociale, a signé un partenariat avec la Caisse d'Épargne. Ainsi, les personnes fragiles pourront bénéficier de micro-crédits avantageux.

L'accès à un prêt bancaire pour une personne protégée c'est, aujourd'hui, la croix et la bannière. Bien souvent cette simple hypothèse est balayée par le banquier qui préfère même parfois traiter directement avec le tuteur. Ou bien les taux proposés à la personne en situation précaire sont si importants qu'elle ne peut contracter le prêt. Autant de pratiques qui renforcent le sentiment d'exclusion.

Une situation qu'a rencontrée de nombreuses fois l'Udaf 47 (Union nationale des associations familiales), mais sans pouvoir y apporter une réelle solution. «On ne pouvait que constater», se désole la présidente Marie-Christine Lavergne de Cerval. Mais ces temps sont désormais révolus.

Les relations étroites nouées entre l'association et la Caisse d'Épargne ont débouché hier sur la signature d'un partenariat. La banque coopérative et sa branche Aquitaine-Poitou-Charente est impliquée dans beaucoup d'actions sociales à travers son fonds de dotation (450 000 €) et les solutions qu'elle apporte aux personnes en difficulté financière.

Avec ce partenariat, la Caisse d'Épargne s'est engagée à proposer des microcrédits avantageux aux personnes suivies par l'Udaf. «Des microcrédits pouvant aller de 300 à 10 000 € selon le projet, relève Catherine Urbain, directrice du sociétariat et de l'engagement sociétal de l'Ecureuil. Des crédits garantis, à 2 % et sans frais de dossiers.» Ces microcrédits devraient surtout servir à aider les personnes protégées dans leur accès à la mobilité (achat véhicule, permis, assurance, réparations...) Un vecteur essentiel à l'intégration dans notre département rural.

Une approche pédagogique sera bien sûr menée de concert par les deux organismes pour déterminer quels foyers ont les ressources économiques suffisantes pour pouvoir contracter ces microcrédits.